

SENIORS M/F, U18F, U21M

COUPE DES YVELINES

En complément des championnats 5x5, la commission des compétitions organise la **Coupe des Yvelines**, qui concerne à ce jour **4 catégories** :

- **Coupe Morin** pour les Seniors Masculins
- **Coupe Prud'Homme** pour les Seniors Féminines
- **Coupe Bisson** pour les U21 Masculins
- **Coupe Broustal** pour les U18 Féminines

Les différents tours de Coupe se déroulent entre le mois de novembre et le mois de mai et sont programmés en fonction du nombre d'équipes engagées. Les différentes rencontres sont déterminées par un **tirage au sort intégral**.

→ Terrain

Les matches seront joués sur le terrain du groupement sportif nommé en premier lors du tirage au sort, sauf si 2 divisions ou plus séparent les équipes : le match sera joué sur le terrain de l'équipe qui évolue au niveau le plus faible.

→ Handicap de points

Afin de compenser l'écart de niveau entre les divisions, un avantage fictif de points est accordé à l'équipe évoluant au niveau le plus bas afin d'équilibrer les chances face à une équipe évoluant à un meilleur niveau. En général, on applique en moyenne un avantage de 7 points par division d'écart.

Seniors Masculins		Senior Féminines	
Pré-national	+ 0	Pré-national	+ 0
RM2	+ 7	RF2	+ 7
RM3	+ 15	-	-
Pré-régional	+ 22	Pré-régional	+ 15
DM2	+ 30	DF2	+ 22
DM3	+ 38	-	-

U18F & U21M	
Région – 1 ^{ère} et 2 ^{ème} division	+ 0
Région – 3 ^{ème} division	+ 7
Région – 4 ^{ème} division	+ 14
Département – 1 ^{ère} division	+ 14
Département – 2 ^{ème} division	+ 21
Département – 3 ^{ème} division	+ 28
Département – 4 ^{ème} division	+ 35
Département – 5 ^{ème} division	+ 35

→ Désignation des officiels

La Commission Départemental des Officiels désignera des arbitres pour toutes les rencontres et des OTM pour la Finale. Le remboursement des frais des officiels est à la charge des deux associations à parts égales. Le remboursement des frais des officiels arbitres et OTM lors des finales est à la charge du CDYBB.